

2025

COMPTES ANNUELS

ACM PRÉVENTION & SANTÉ



En cours de revue par les commissaires aux comptes

SOMMAIRE

I.	ÉTATS FINANCIERS	3
A.	Bilan au 31 décembre 2025	3
B.	Compte de résultat au 31 décembre 2025	5
II.	PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION	6
III.	FAITS MARQUANTS	7
IV.	ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	7
V.	EXPLICATION DES POSTES DE BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	8
	Note 1 États des immobilisations et des amortissements	8
	Note 2 Informations relatives aux capitaux propres	9
	Note 3 Tableau des échéances des créances et dettes	9
	Note 4 Valeurs mobilières de placement	10
	Note 5 Résultat d'exploitation	10
	Note 6 Résultat financier	10
	Note 7 Résultat exceptionnel	10
	Note 8 Honoraires des commissaires aux comptes	11
VI.	ENGAGEMENTS DONNÉS HORS BILAN	11

I. ÉTATS FINANCIERS

A. Bilan au 31 décembre 2025

BILAN ACTIF				
	<i>(en euros)</i>			
	Montant brut 2025	Amortissements et dépréciations	Montant net 2025	Montant net 2024
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATION CORPORELLES				
Terrains	376 192	64 899	311 293	376 192
Constructions	1 335 386	521 354	814 032	779 624
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 711 578	586 253	1 125 325	1 155 815
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	1 331 534	-	1 331 534	-
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 331 534	-	1 331 534	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	3 043 112	586 253	2 456 859	1 155 815
ACTIF CIRCULANT				
CRÉANCES				
Autres créances	36 020	-	36 020	282 862
TOTAL CRÉANCES	36 020	-	36 020	282 862
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	169 643	-	169 643	157 690
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Autres titres	45 806 060	3 128 396	42 677 664	47 235 440
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	45 806 060	3 128 396	42 677 664	47 235 440
DISPONIBILITÉS	91 129	-	91 129	251 974
TOTAL ACTIF CIRCULANT	46 102 852	3 128 396	42 974 456	47 927 966
TOTAL ACTIF	49 145 964	3 714 649	45 431 316	49 083 782

BILAN PASSIF

(en euros)

	2025	2024
FONDS PROPRES		
Fonds d'établissement	381 000	381 000
Fonds propres sans droits de reprise	3 522 806	3 522 806
Écarts de réévaluation	1 262 120	1 262 120
RÉSERVES	39 343 382	42 277 035
Autres	39 343 382	42 277 035
Report à nouveau	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	408 583	- 2 933 653
TOTAL FONDS PROPRES	44 917 891	44 509 308
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour Risques	15 805	70 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15 805	70 000
DETTES		
Emprunts et dettes financières diverses	-	4 044 249
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	77 921	42 205
Autres dettes	128 232	90 131
Produits constatés d'avance	291 467	327 889
TOTAL DETTES	497 620	4 504 474
TOTAL PASSIF	45 431 316	49 083 782

B. Compte de résultat au 31 décembre 2025

(en euros)

	2025	2024
I PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue	71 845	76 395
<i>Sous-total - Montant net du chiffre d'affaires</i>	71 845	76 395
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	29 823	-
Autres produits	170	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	101 838	76 395
II CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	663 906	405 168
Impôts, taxes et versements assimilés	12 117	4 975
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	41 415	41 415
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	18 898	47 231
Dotations aux provisions	805	-
Autres charges	87 671	159 268
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	824 813	658 058
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 722 975	- 581 663
III PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾	919 357	907 301
Reprises sur provisions	297 212	520 604
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	125 293	358 434
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	1 341 863	1 786 340
IV CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	155 684	-
Intérêts et charges assimilées	49 621	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	-	29 875
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	205 305	29 875
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 136 558	1 756 465
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	413 583	1 174 802
V Produits exceptionnels	70 000	504 181
VI Charges exceptionnelles	75 000	4 628 696
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	- 5 000	- 4 124 515
VII Impôts sur les bénéfices	-	- 16 060
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 513 700	2 366 916
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	1 105 118	5 300 569
EXCÉDENT OU DÉFICIT	408 583	- 2 933 653

(1) Dont produits concernant les entités liées

19 650

81 450

II. PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION

PRINCIPES COMPTABLES

L'exercice comptable de la société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été préparés dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

Les méthodes de calcul et d'évaluation appliquées aux postes du bilan, du compte de résultat et de l'annexe sont, celles édictées par le règlement CRC n°2002-07, relatif au plan comptable des mutuelles relevant du code de la mutualité et n'assurant aucun risque d'assurance ni de réassurance, directement ou indirectement, du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général. Ce dernier tient compte du règlement ANC 2022-06, d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Celui-ci met à jour les dispositions antérieures du règlement ANC 2014-03 et constitue un changement de règles et méthodes comptables induit par la réglementation.

Les principales évolutions introduites par le règlement ANC 2022-06 concernent :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique de transfert de charges ;
- La modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature ;
- De nouveaux modèles d'états financiers ;
- Une nouvelle présentation des informations dans l'annexe, introduisant des modèles de tableaux obligatoires.

Les présents états financiers ont été établis selon les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat prévus par le règlement ANC 2022-06. La première application a été

réalisée de manière prospective, sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs.

Il n'y a pas eu d'autre changement de méthode comptable au cours de l'exercice.

L'annexe recense les informations considérées comme significatives pour une juste appréciation des résultats, du patrimoine et de la situation financière de la mutuelle, ainsi que des risques qu'elle assume.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

Informations relatives au bilan

L'évaluation des éléments inscrits au bilan a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité ou, le cas échéant, dépréciées en présence d'indicateurs de perte de valeur.

Les participations, les valeurs mobilières de placement et les disponibilités sont évaluées à leur coût historique et font l'objet d'une dépréciation en présence d'un indice de perte de valeur.

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur brute et font l'objet d'une dépréciation en présence d'un risque d'irrecouvrabilité.

En cas de risques de sorties d'avantages économiques sans contrepartie, des provisions pour risques et charges sont constituées.

Informations relatives au compte de résultat

Le financement d'ACM Prévention & Santé est assuré par les cotisations de ses membres.

Les produits d'exploitation de la mutuelle sont comptabilisés conformément aux dispositions contractuelles.

Les charges d'exploitation comportent notamment les frais externes et des impôts et taxes opérationnels.

III. FAITS MARQUANTS

Lancement de l'Aide Mutualiste en Santé et changement de dénomination

L'année 2025 a été marquée en avril par l'approbation d'une nouvelle orientation de l'activité de la mutuelle avec la mise en place d'un fonds d'action sociale individuelle dénommé « *Aide Mutualiste en Santé* » et d'un changement de dénomination pour devenir « *ACM Prévention & Santé* » afin de marquer l'élargissement de l'objet au-delà du seul bien vieillir.

L'Aide Mutualiste en Santé vise à soutenir les membres de la mutuelle devant faire face à des dépenses de santé occasionnant des restes à charge élevés en cas de maladie grave, handicap ou perte d'autonomie.

Cette aide extracontractuelle, inclusive et ambitieuse, permet de financer jusqu'à 5 000 € de reste à charge pour des dépenses de soins ou d'équipements.

Déménagement du siège

La fin de l'année a été marquée par la décision du Conseil d'administration du 1^{er} décembre 2025 de déménager le siège historique de la mutuelle du 37 Avenue Jean Jaurès à 69007 Lyon au 66 Rue de la Villette à 69003 Lyon.

Accessible aux membres de la mutuelle et assurés détenteurs d'un contrat de complémentaire santé et/ou de prévoyance souscrit auprès des Assurances du Crédit Mutuel depuis plus de 6 mois, l'éligibilité est conditionnée à un seuil de ressources financières.

Les prestations incluent notamment l'amélioration de la qualité de vie des personnes malades, les dépassements d'honoraires en cas d'hospitalisation, l'activité physique adaptée, l'adaptation du logement lors de l'entrée en handicap, l'aide à la mobilité, les aides à domicile et les prises en charge spécifiques aux enfants.

Cette initiative, dotée d'un budget annuel de près de 800.000 euros pour 2025, illustre l'engagement mutualiste en faveur de l'accès aux soins et du bien-vieillir.

IV. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le conseil d'administration du 24 février 2026 a nommé Monsieur Christophe Frantz en qualité de Directeur général en remplacement de Madame Aurélie Morin-Magrini.

V. EXPLICATION DES POSTES DE BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Les données sont présentées en euros.

Note 1 États des immobilisations et des amortissements

État de l'actif immobilisé

(en euros)

Art.832-1 (règlement ANC n°2014-03)	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations corporelles	1 800 456	-	88 878	1 711 578
Terrains	376 192	-	-	376 192
Constructions	1 424 264	-	88 878	1 335 386
Immobilisations financières	-	1 331 534	-	1 331 534
Participations	-	1 331 534	-	1 331 534
TOTAL	1 800 456	1 331 534	88 878	3 043 112

État des amortissements

(en euros)

Art.832-2 (règlement ANC n°2014-03)	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminutions : Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	Non applicable		-	-	-	-
Immobilisations corporelles			568 816	41 415	88 878	521 354
Terrains	Non applicable		-	-	-	-
Constructions	15 à 100 ans	Linéaire	568 816	41 415	88 878	521 354
Immobilisations financières	Non applicable		-	-	-	-
Participations			-	-	-	-
TOTAL			568 816	41 415	88 878	521 354

État des dépréciations

(en euros)

Art.832-2 (règlement ANC n°2014-03)	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	75 824	64 899	75 824	64 899
Terrains	-	64 899	-	64 899
Constructions	75 824	-	75 824	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Participations	-	-	-	-
TOTAL	75 824	64 899	75 824	64 899

Note 2 Informations relatives aux capitaux propres

Art. 431-5 (règlement ANC 2018-06)	Fonds propres à l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres à la clôture
FONDS PROPRES					
Fonds d'établissement	381 100	-	-		381 100
Autres fonds propres sans droit de reprise	3 522 706	-	-	-	3 522 706
Ecart de réévaluation	1 262 120	-	-	-	1 262 120
Réserves	42 277 035	- 2 933 653	-	-	39 343 382
Report à nouveau	-	-	-	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	- 2 933 653	2 933 653	408 583	-	408 583
TOTAL DES FONDS PROPRES	44 509 308	-	408 583	-	44 917 891

Note 3 Tableau des échéances des créances et dettes

État des créances

(en euros)

Art. 832-9 (règlement ANC n°2014-03)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres créances	36 020	36 020	-
Créances sur membres	36 020	36 020	-
Charges constatées d'avance	169 643	169 643	-
TOTAL	205 663	205 663	-

État des dettes

(en euros)

Art. 832-15 (règlement ANC n°2014-03)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	77 921	77 921	-	-
Autres dettes (envers ACM IARD SA)	128 232	128 232	-	-
Produits constatés d'avance	291 467	291 467	-	-
TOTAL	497 620	497 620	-	-

Note 4 Valeurs mobilières de placement

(en euros)

	Valeur brute 01/01/2025	Augmenta- tions	Diminutions	Valeur brute 31/12/2025	Dépréciations	Valeur nette 31/12/2025
Actions	6 034 160	514 236	-	6 548 395	246 930	6 301 465
Obligations	40 780 024	-	4 852 120	35 927 904	2 881 466	33 046 439
OPCVM	3 691 180	-	361 420	3 329 760	-	3 329 760
TOTAL	50 505 364	514 236	5 213 539	45 806 060	3 128 396	42 677 664

Note 5 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de l'exercice est, en l'absence de revenus d'exploitation significatifs, négatif et s'élève à -723 milliers d'euros (-582 milliers d'euros en 2024).

Il s'explique principalement par des charges de mécénat, des prestations administratives du GIE, des honoraires et charges externes, des frais pour l'organisation des assemblées générales, des dotations aux amortissements et dépréciations des immeubles.

Note 6 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 1 137 milliers d'euros (1 756 milliers d'euros en 2024) et s'explique principalement par :

- des revenus courants (dividendes, intérêts...) de 919 milliers euros, contre 907 milliers d'euros en 2024 ;
- des produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement de 125 milliers d'euros, contre 358 milliers d'euros en 2024 ;
- des reprises de dépréciations pour moins-values latentes sur obligations pour 297 milliers d'euros, (contre 521 milliers d'euros en 2024) compensées par 156 milliers d'euros de dotations aux amortissements et provisions.

Note 7 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à -5 milliers d'euros (-4 125 milliers d'euros en 2024) et correspond à des dotations et reprises concernant un litige.

Note 8 Honoraires des commissaires aux comptes

Art. 832-20 (règlement ANC 2014-03)	<i>(en euros)</i>	
	2025	
Honoraires afférents à la certification des comptes	17 970	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	-	
Total	17 970	

VI. ENGAGEMENTS DONNÉS HORS BILAN

	<i>(en euros)</i>	
	2025	2024
ENGAGEMENTS REÇUS		
Découvert bancaire autorisé	-	5 000 000
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements donnés au GIE ACM	69 881	21 701

Fait à Lyon, le 6 mai 2026